

Maire Adjoint chargé des transports et de la circulation à la Verrière, je souhaite donner mon avis dans ce débat public.

J'ai participé à toutes les réunions sauf une. J'ai beaucoup écouté et suis peu intervenu. Pour mémoire, ma seule intervention a été pour demander à Madame Sylvie Fauchoux ce qu'elle entendait par compensation lorsqu'elle évoquait les riverains de la nationale 10. Question qui a suscité par la suite beaucoup de réactions et pour cause: La santé des gens ne s'achète pas.

Ce débat public touche à sa fin, le Préfet Carrère aime à rappeler à chaque début de réunion le nombre de participants, que ce soit par le biais d'Internet ou simplement lorsqu'il interpelle la salle pour demander à ceux qui sont là pour la première fois de bien vouloir lever la main. Il y a dans cette manière de faire un peu de parfum d'école qui n'est pas sans nous rappeler un peu de notre enfance.

Ce débat s'est (bien) tenu (et ses différents acteurs également). La loi du 27/02/02 relative à la démocratie de proximité qui a donné naissance à la mise en place du débat public a permis que s'instaure entre les citoyens et l'Etat, un échange de point de vue sur un sujet donné. En l'occurrence ici la question : faut-il ou non prolonger l'autoroute A12, et si la réponse devait être oui par quel tracé ?

Ce vieux serpent de mer qu'est la question du prolongement de l'A12, qui dès le moindre frémissement des services de l'Etat fait mobiliser l'ensemble des acteurs de ce coin du département depuis plus de trente ans, avait de quoi déchaîner les passions entre les défenseurs du Parc Régional de la Haute Vallée de Chevreuse, et les partisans du passage de celle-ci Hors des Villes. Or, chacun a pu constater qu'il n'y a pas eu de débordements et ce malgré la rumeur. Chacune des parties s'est efforcée de rester digne. Cela on le doit à la fois aux citoyens qui ont su faire preuve de civisme, mais aussi à la manière dont a été mené ce débat. Je veux donc ici saluer le travail de la commission et plus particulièrement son Président qui a su tenir ce débat public.

A la question posée de savoir s'il faut ou non prolonger l'autoroute A 12, il semble à la lecture des avis et des interventions à la fois des citoyens mais également des techniciens que cela soit un fait acquis.

Aussi, reste la question : par où doit-elle passer ?

Membre du Groupe A12, je défends l'idée que l'autoroute ne doit pas traverser les villes. Mais en disant cela se pose certainement une contradiction dans la mesure où celle-ci passe inévitablement par la ville de Montigny le Bretonneux. Cependant, il me faut être plus précis. En effet, à l'inverse de Trappes si l'autoroute devait voir le jour elle ne traverserait pas Montigny le Bretonneux, elle la longerait. Ce n'est pas tout à fait la même chose et n'aurait donc pas les mêmes conséquences. Les riverains de la N 10 dont certains résident à moins de 30 mètres, subissent chaque jour deux difficultés. La première étant les nuisances en terme de bruits et de pollutions engendrées par les milliers de véhicules qui circulent chaque jour. La seconde étant la fracture imposée par ce flux incessant à ses habitants, qui au regard du vivre ensemble et donc du lien social, fait de cette cité une ville coupée en deux. Aussi, si l'on peut entendre les arguments des citoyens de Montigny-le-Bretonneux, on ne peut pas déceimment

comparer de la même manière l'impact qu'aurait en cas de prolongement cette autoroute sur ses habitants. Ce qui ne signifie pas qu'il n'y en aurait pas sur cette commune. C'est pourquoi, je suis intervenu en réunion du Groupe A12 pour dire que la qualité de vie des citoyens de cette commune était tout aussi importante que celle de ceux qui bordent actuellement la N 10. Et, si ce prolongement devait se faire, il faudra défendre l'idée que la partie passant par cette commune devra se faire en tranchée couverte.

Dans l'hypothèse où ce prolongement verrait le jour, il reste à déterminer par où va t-il poursuivre son chemin. Là, il nous reste trois possibilités. Deux tracés dans les villes: La Verrière et Le Mesnil Saint Denis et le tracé passant par le Vallon du Pommeret. Au vu des échanges, des avis, je me cantonnerai volontairement à évoquer que le tracé dit 2C' dénommé également : « La coulée Verte » qui passe dans la Verrière, et le de 2 D (ancienne emprise S12 qui passe quant à lui dans le Mesnil Saint Denis et bien évidemment le Vallon du Pommeret. En effet, il me semble qu'au bout du compte c'est autour de ces trois tracés que se discutera la décision.

Concernant, le 2 D, il passe tout comme le 2 C' dans la ville donc de fait, cela n'est pas supportable. Car, on ne peut défendre l'idée qu'il faut faire cesser les nuisances dont sont victimes les riverains de la N10 et consentir qu'elle pourrait passer dans nos communes. Il y a là un non sens. Par ailleurs, en ayant échangé de manière informelle, en ayant écouté les gens s'exprimer à la sortie des différentes réunions, il m'a semblé qu'était acquise cette idée que l'on ne peut pas laisser se poursuivre les nuisances dont souffrent plusieurs milliers d'habitants sans solution. Enfin, concernant le 2 C', les services de l'Etat n'hésitent pas à vouloir détruire une réalisation datant de Louis XIV, créée par Vauban. Je veux évoquer ici l'aqueduc souterrain qui fait partie de ce que l'on nomme la Rivière Royale, alimentant autrefois les eaux du Château de Versailles. Je renvoie là au document réalisé dans le cadre des cahiers d'acteurs par les riverains du tracé 2 C'.

Alors que reste t-il comme solution ? Le vallon du Pommeret. Bien sûr, là comme ailleurs, il y a des habitants. Toutefois, la question de l'expropriation pour cause d'utilité publique paraît ici moins contraignante car elle touche d'une part moins d'habitants, et que d'autre part les conséquences collatérales sont de moindre importance au regard de la densité de population présente. Enfin, quoi que puissent en dire, et ce même en le prenant par n'importe quel bout de la lorgnette, les défenseurs de ce site -certes agréable mais pas exceptionnel- le coût de réalisation du passage de l'autoroute A 12 y est de loin le moins coûteux. Par ailleurs, le déclassement d'une partie de ce territoire du Parc Naturel de la Haute Vallée de Chevreuse n'est pas insurmontable. Cette décision appartient à la seule volonté des hommes. Ce ne peut être des documents écrits ou le chant des oiseaux, malgré tout l'amour que l'on peut leur porter, qui décide de nos décisions. Il me semble que rien n'est écrit dans le marbre. Nous sommes, faut-il nous le rappeler, une démocratie laïque et républicaine et de fait libres de défaire partiellement ou dans sa totalité ce que nous avons décidé d'acter à un moment donné. D'autant plus que ceci a été fait de manière qui ne fait pas honneur à l'idée que l'on se fait du vivre ensemble. Autrement dit, faire classer ce bout de territoire alors que pour partie ce dernier est inscrit dans un projet autoroutier, et ce sans concertation avec l'ensemble des communes concernées, ne peut pas aller avec l'idée que l'on se fait de la République.

Aussi, j'émet le souhait que dans sa grande sagesse et soucieux des deniers publics l'Etat au regard de ce débat public saura prendre une décision qui protège les hommes tout en respectant l'environnement par la réalisation d'ouvrages d'arts appropriés. Ainsi, si l'autoroute doit se faire, le chemin le moins nuisible à l'Intérêt Général est par le Vallon du Pommeret.